

expérience, & s'il étoit intéressé, il pourroit beaucoup profiter en envoyant de pareilles especes en France; car ce que l'on perd sur les mêmes especes lors qu'on les fait sortir du Royaume, seroit un profit pour lui s'il les y faisoit repasser de Suisse ou d'Allemagne, ou il en pourroit faire ramasser un plus grand nombre, que celles qu'on trouve en Suisse, frappées au Coin de la Maison d'Autriche. Ce n'est donc pas la nature du billet qui cause cette perte, c'est le cours des especes qui n'est pas égal dans tous les Etats de l'Europe, parce que les Souverains sont en droit de fixer tel prix que bon leur semble, aux monoyes qu'on frappe dans leurs Etats, qui cependant ne sont reçues dans les Pais étrangers que sur le pied de leur juste valeur, eu égard au poids & au titre de l'espece.

L'Auteur de l'Observation, parlant encore de Mr. de Greuth dit : „ Ne craint-il point „ qu'on ne se souviene des deux cens florins „ du Rhin, que l'Empereur par l'accord here- „ ditaire est obligé de payer à chacun des L. „ Cantons, qu'on ne lui demande en quelle „ monoye le payement en a été fait ? Ne „ craint-il point encore qu'on ne lui jette de „ vant les yeux ce malheureux Convent de „ Capucins deux fois ravagé par les Alle- „ mands dans l'Etat de Venise, malgré la Neu- „ tralité ? La pauvreté même pillée inhumaine- „ ment, & dépouillée par les troupes de l'Em- „ pereur ? Ne vaudroit-il pas mieux qu'il „ payât en papier, que de les obliger, en leur „ refusant leur solde, à commettre des actions „ si horribles ? En tout cas le Roi de France „ n'a pas encore été contraint d'aller mandier „ des emprunts chez les Puissances étrangères,